



OGB·L
— LE SYNDICAT



Communiqué de Presse

Transfert de l'activité du CargoCenter

Le Ministre laisse les salariés dans l'incertitude

Luxembourg, le 13 novembre 2023. Fin mars 2023, des appels d'offres ont été lancés visant à attribuer deux licences pour la fourniture des services de « Ground handling passagers » ainsi que pour deux licences pour les services « Ground handling cargo » à l'Aéroport de Luxembourg. Le 31 octobre 2023, le délai prévu dans la procédure de sélection des entreprises à retenir dans le cadre de la soumission est venu à échéance. Pourtant le Ministre compétent n'a toujours pas pris de décision et délaisse ainsi les salariés.

Pour mémoire, Luxair a décidé fin mai 2023 de ne plus participer à la soumission concernant les licences pour le « Ground handling cargo ». En même temps, Cargolux a décidé de participer à ladite soumission par le biais d'une nouvelle filiale.

Depuis lors, la situation est intenable pour le personnel Luxair du CargoCenter. Hormis le sentiment d'abandon de la part du personnel du CargoCenter, après 27 ans de loyaux services auprès de LuxairCargo, le transfert de l'activité et du personnel à la fin du processus de soumission vers une nouvelle société soulève des questions fondamentales. Le personnel concerné a besoin de stabilité et de disposer de réponses claires.

Face à cette situation, les organisations syndicales ont immédiatement revendiqué la négociation d'un accord pour résoudre les 5 points essentiels :

- 1) Une garantie d'emploi pour tous les salariés concernés. Cette garantie d'emploi devra clarifier et assurer qu'il n'y aura aucun licenciement à la suite du transfert d'activité et qu'en cas de sureffectif, la société procédera à la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) avec les syndicats.
- 2) La mise en place d'une convention collective individuelle pour la nouvelle société sur base de la convention collective de Luxair garantissant la sauvegarde des droits et acquis des salariés, dès le départ de ses activités.
- 3) Une représentation du personnel adéquate, afin de pouvoir accompagner le transfert des salariés, dès la reprise du personnel.
- 4) La garantie des accords existants et la sauvegarde des avantages extra-légaux spécifiques aux personnel Luxair.
- 5) Une reconnaissance juste et équitable pour l'engagement de tous les salariés concernés, tout au long de ces dernières années au CargoCenter.

Depuis des mois, les syndicats ont informé et rencontré les différents acteurs tels que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics ou les sociétés Luxair et Cargolux.

Pourtant les négociations quant à un accord global par rapport aux revendications des syndicats restent dans une impasse. En absence d'une solution aux inquiétudes du personnel, un premier piquet de protestation a eu lieu le 29 septembre 2023.

Alors que le délai de sélection des entreprises à pris fin le 31 octobre 2023, après presque 2 semaines, les licences n'ont toujours pas été attribuées par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et aucune information quant à la date d'attribution n'est connue.

Pour les organisations syndicales, cette situation est inacceptable puisque les 1.200 salariés du CargoCenter continuent à travailler dans l'ignorance totale quant à leur avenir ! Ni leur futur employeur ni la garantie de leurs conditions de travail futures ne sont clarifiés bien que le transfert de l'activité soit prévu au 1^{er} janvier 2024.

Au vu de l'urgence de la situation, les organisations syndicales exhortent le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en fonction, d'attribuer sans délai lesdites licences. En effet, cette décision permettra d'entamer au plus vite les négociations visant à sauvegarder les acquis et les existences des salariés du CargoCenter.

Contact : **Paul de ARAUJO, Secrétaire syndical**
Tél. : +352 49 94 24-234
GSM : +352 691 733 002
E-mail : pdearaujo@lcgb.lu

Michelle CLOOS, Membre du Bureau exécutif de l'OGBL
Tél. : +352 54 05 45 369
GSM : +352 621 323 650
E-mail : michelle.cloos@ogbl.lu

Antonia FERNANDES, Juriste du NGL-SNEP
Tél. : +352 37 99 81
GSM : +352 691 885 026
E-mail : antonia.fernandes@ngl-snep.eu